

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : ..... ALLIEN Sébastien .....  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental du Haut-Rhin .....  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
 Adresse : N° 100 Rue avenue d'Alsace .....  
 Commune COLMAR .....  
 Code postal 68000 .....  
 Nature des activités : Service Environnement et Agriculture : préservation, gestion et travaux de restauration et renaturation des sites naturels .....  
 Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Ichthyosaura alpestris Triton alpestre	<i>indéterminée</i>	
B2 Lissotriton helveticus Triton palmé		
B3 Lissotriton vulgaris Triton ponctué		
B4 Triturus cristatus Triton crêté		
B5 Salamandra salamandra Salamandre tachetée		Probabilité faible mais risque de capture des larves existant

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : inventaire en vue de la protection et restauration de mare et zone humide (voir annexe) .....  
 Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....



S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

- Capture manuelle  Capture au filet   
Capture avec épuisette  Pièges  Préciser : Nasse type Ortmann ou amphicaps  
Autres moyens de capture  Préciser : .....  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

### D2. DESTRUCTION \*

- Destruction des nids  Préciser : .....  
Destruction des œufs  Préciser : .....  
Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....  
Par pièges létaux  Préciser : .....  
Par capture et euthanasie  Préciser : .....  
Par armes de chasse  Préciser : .....  
Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

### D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....  
Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....  
Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....  
Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....  
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \*

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....  
Formation continue en biologie animale  Préciser : .....  
Autre formation  Préciser : B.T.S.A G.P.N - GEN

### F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : 01/01/2018 au 31/12/2020  
ou la date : .....

### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Région Grand Est  
Départements : Département du Haut-Rhin  
Cantons : .....  
Communes : .....

### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires   
Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : respect du protocole de lutte contre les chytrides (détaillé en annexe)

Suite sur papier libre

### I. COMMENT SERA ETABLIE LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

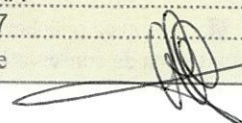
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel des opérations de capture transmis à la DREAL et à l'association BUFO

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à COLMAR  
le 20/04/2017

Signature





**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
 \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : ..... AUDINOT Samuel .....  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental du Haut-Rhin .....  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
 Adresse : N° 100 Rue avenue d'Alsace .....  
 Commune COLMAR .....  
 Code postal 68000 .....  
 Nature des activités : Service Environnement et Agriculture : préservation, gestion et travaux de restauration et  
renaturation des sites naturels .....  
 Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Ichthyosaura alpestris Triton alpestre	<i>indéterminée</i>	
B2 Lissotriton helveticus Triton palmé		
B3 Lissotriton vulgaris Triton ponctué		
B4 Triturus cristatus Triton crêté		
B5 Salamandra salamandra Salamandre tachetée		Probabilité faible mais risque de capture des larves existant

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : inventaire en vue de la protection et restauration de mare et zone humide (voir annexe) .....  
 Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, précisez les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....



S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

Capture manuelle  Capture au filet

Capture avec épauvette  Pièges  Préciser : Nasse type Ortmann ou amphicapt

Autres moyens de capture  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : .....

Destruction des œufs  Préciser : .....

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : Masther en conservation de la biodiversité

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION**

Préciser la période : 01/01/2018 au 31/12/2020

ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION**

Régions administratives : Région Grand Est

Départements : Département du Haut-Rhin

Cantons : .....

Communes : .....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : respect du protocole de lutte contre les chytrides (détaillé en annexe)

Suite sur papier libre

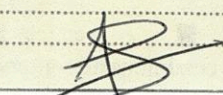
**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel des opérations de capture transmis à la DREAL et à l'association BUFO

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à COLMAR  
le 20/04/2017  
Votre signature 



**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
 \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : RAZAFINDRALAY Lydia  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental du Haut-Rhin  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
 Adresse : N° 100 Rue avenue d'Alsace  
 Commune COLMAR  
 Code postal 68000  
 Nature des activités : Service Environnement et Agriculture : préservation, gestion et travaux de restauration et renaturation des sites naturels  
 Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Ichthyosaura alpestris Triton alpestre	<i>indéterminée</i>	
B2 Lissotriton helveticus Triton palmé		
B3 Lissotriton vulgaris Triton ponctué		
B4 Triturus cristatus Triton crêté		
B5 Salamandra salamandra Salamandre tachetée		Probabilité faible mais risque de capture des larves existant

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : inventaire en vue de la protection et restauration de mare et zone humide (voir annexe)  
 Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....  
 Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé   
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....



S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

Capture manuelle  Capture au filet

Capture avec époussette  Pièges  Préciser : Nasse type Ortmann ou amphicaptis

Autres moyens de capture  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : .....

Destruction des œufs  Préciser : .....

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : Master en Conservation de la Biodiversité

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : 01/01/2018 au 31/12/2020

ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : Région Grand Est

Départements : Département du Haut-Rhin

Cantons : .....

Communes : .....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : respect du protocole de lutte contre les chytrides (détaillé en annexe)

Suite sur papier libre

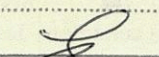
**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel des opérations de capture transmis à la DREAL et à l'association BUFO

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à COLMAR  
le 20/04/2017  
Votre signature 



**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
 \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom : MERCKLÉ Philipe  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental du Haut-Rhin  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :  
 Adresse : N° 100 Rue avenue d'Alsace  
 Commune COLMAR  
 Code postal 68000  
 Nature des activités : Service Environnement et Agriculture : préservation, gestion et travaux de restauration et renaturation des sites naturels  
 Qualification :

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Ichthyosaura alpestris Triton alpestre	<i>in de bez mmeu</i>	
B2 Lissotriton helveticus Triton palmé		
B3 Lissotriton vulgaris Triton ponctué		
B4 Triturus cristatus Triton crêté		
B5 Salamandra salamandra Salamandre tachetée		Probabilité faible mais risque de capture des larves existant

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : inventaire en vue de la protection et restauration de mare et zone humide (voir annexe)  
 Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés :  
 Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé   
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :



S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

Capture manuelle  Capture au filet

Capture avec épauvette  Pièges  Préciser : Nasse type Ortmann ou amphicaps

Autres moyens de capture  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : .....

Destruction des œufs  Préciser : .....

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : Suivi Formation BUFO

Autre formation  Préciser : Master en Sc. Politiques

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : 01/01/2018 au 31/12/2020

ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : Région Grand Est

Départements : Département du Haut-Rhin

Cantons : .....

Communes : .....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : respect du protocole de lutte contre les chytrides (détaillé en annexe)

Suite sur papier libre

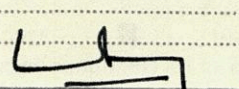
**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel des opérations de capture transmis à la DREAL et à l'association BUFO

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à COLMAR  
le 20/04/2017  
Votre signature 





## **Annexe à la demande de dérogation pour la capture de spécimens d'espèces animales protégées**

### Contexte :

La politique départementale de préservation et de restauration des sites naturels vise l'ensemble du territoire haut-rhinois. Elle s'appuie à la fois sur des actions mises en œuvre en interne (gestion des sites propriétés du Département) mais aussi en lien avec les collectivités locales (GERPLAN, ENS locaux), les associations de protection de l'environnement et les syndicats mixtes (restauration et renaturation des zones humides et rivières).

Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- Connaître les sites naturels remarquables du Haut-Rhin et la biodiversité qu'ils abritent (lien fort avec l'inventaire départemental des zones humides),
- Protéger les sites naturels ne bénéficiant pas d'un statut de préservation,
- Restaurer et gérer dans le respect des enjeux identifiés sur la base d'inventaires et de plan de gestion,
- Valoriser et faire connaître au public ce patrimoine naturel

Fin 2016, cette politique a permis la création de :

- 27 Zones de Prémption ENS pour une surface totale de 4 153 ha sur 25 communes dont 5 sites mis en place dans le cadre des GERPLAN.
- 80 ENS pour une surface totale de 1 502 ha sur 64 communes dont la gestion se répartit comme suit :
  - 30 gérés par un Conservatoire des Espaces Naturels pour une superficie de 182 ha,
  - 50 gérés en interne pour une superficie de 1 320 ha.

### Objectifs :

L'objectif est de pouvoir inventorier les populations de tritons :

- sur les sites classés ENS ou pouvant faire l'objet d'un classement,
- sur les sites renaturés ou pouvant être renaturés.

### Mise en œuvre :

Le protocole de capture des amphibiens utilisé est joint à ce document. Il s'agit du protocole POPAmphibien « tritons » de la Société Herpétologique de France.

Le protocole d'hygiène joint (Miaud, 2014) sera utilisé sur le terrain.

Les captures accessoires (autres espèces) seront identifiées dans la mesure du possible et relâchées.

### Accompagnement :

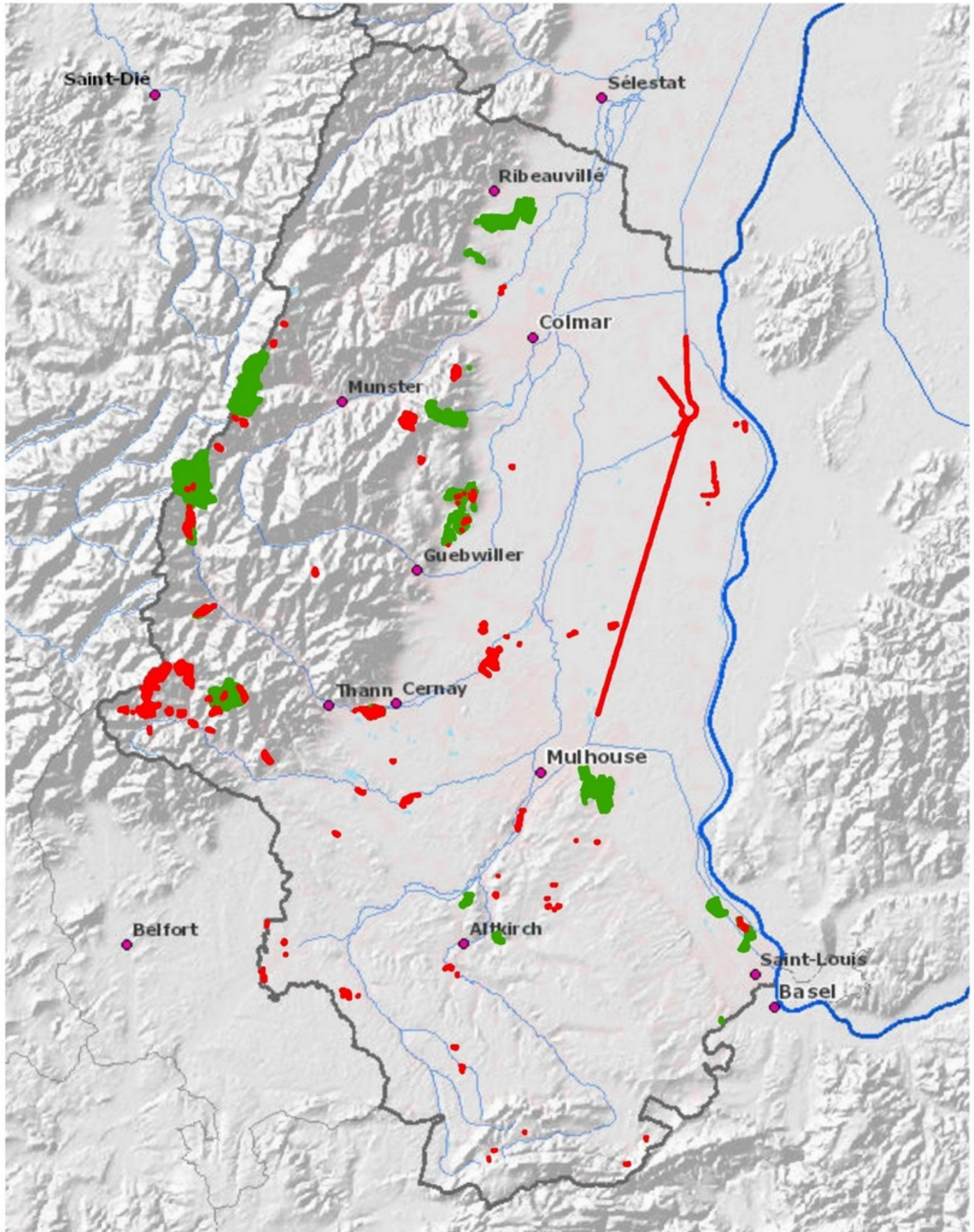
L'association BUFO sera sollicitée avant toute pose de pièges pour avis. Elle sera également informée de l'ensemble des résultats d'inventaires pour intégration à leur base de données.


**Le bilan de l'opération sera transmis à la DREAL et à BUFO au plus tard  
1 an après la fin de l'opération.**






# Espaces Naturels Sensibles du Haut-Rhin



 Espace Naturel Sensible ENS

 Zone de Prémption Espace Naturel Sensible ZPENS



0 2,5 5 10  
km

Source : DDFIP68 ; Cd68 DEVI-SEA

Réalisation : Cd68 DEVI - SEA  
septembre 2016



# POPAmphibien SPECIFIQUE « TRITONS »

## *Protocole de suivi de l'occurrence et de l'abondance des Tritons*

### I - Présentation générale

#### I.1 - Objectif général :

Suivre les tendances des populations de Tritons. Les espèces cibles sont :

Triton alpestre *Ichthyosaura alpestris*

Triton palmé *Lissotriton helveticus*

Triton ponctué *Lissotriton vulgaris*

Triton crêté *Triturus cristatus*

~~Triton marbré *Triturus marmoratus*~~

#### I.2 - Échelle :

Ce protocole permet de suivre la dynamique des Tritons et de la Salamandre tachetée à une échelle locale (réserve naturelle, conservatoire, commune, etc.), tout en offrant un outil de mesure standardisé qui permet de comparer les différents types de gestion. Il compatible avec le *protocole commun de suivi des amphibiens à l'aide d'Amphicaptis* RNF/SHF et les résultats peuvent intégrer le POPAmphibien Communauté. Il peut évidemment être appliqué à une l'échelle de territoires plus vastes (bassin versant, périmètre Natura 2000, département, région, etc.) selon les objectifs et les moyens disponibles.

#### I.3 - Moyens à mobiliser :

Choix d'aires comportant des sites aquatiques en milieux gérés ou non gérés, personnels formés pour le recueil des données et éventuellement pour l'analyse des données et bénéficiant obligatoirement d'une dérogation pour la capture provisoire des espèces protégées, lot de nasses. La phénologie de la reproduction des espèces détermine les dates d'application de ce protocole, et peuvent être définies si besoin avec le coordinateur régional.

### II - Objectif opérationnel :

- Le principe général est de visiter les sites aquatiques d'une aire échantillon dont l'étendue est définie par la durée de la sortie sur le terrain (de 3h et 4h).
- Cette aire est composée d'au moins trois sites aquatiques. La taille et la forme du polygone sont fixées définitivement la première année du suivi et dépendent de la densité des sites aquatiques et des difficultés d'accès.
- Tous les sites aquatiques présents au sein de cette aire sont suivis. Il est raisonnable de limiter le nombre de sites aquatiques suivis à une dizaine maximum pour une personne afin de pouvoir visiter l'ensemble des sites en une soirée ou une demi-journée. Les éventuels nouveaux sites aquatiques créés les années suivantes sont intégrés au suivi.



- Les inventaires sont effectués lors de trois passages proches dans le temps (c.-à-d. dans la même semaine, deux semaines maximum). Pour chaque passage, tous les sites d'une aire sont visités.
- L'approche est basée sur le comptage des individus par site aquatique.
- Les dates de prospection sont définies en fonction de la phénologie des espèces et selon les régions. L'objectif est de se placer à une période où la migration d'arrivée des espèces cibles est considérée comme terminée.

### **III - Mise en place du protocole**

#### **III.1 - Choix de l'aire**

Le choix des aires suivies est fait par les observateurs en fonction de critères de faisabilité (accès, etc.) et d'objectif (suivi à l'échelle d'une région, de milieux particuliers, de modes de gestion, etc.).

#### **III.2 - Description des aires**

L'aire sélectionnée géo-référencée sera identifiée dans le géo-portail de l'IGN.

Les variables intrinsèques (description des sites aquatiques) et extrinsèques (paysage environnant) et la liste des mesures (météorologie, etc.) sont fournies (cf. tableau de recueil de données), et peuvent être, pour certaines, mesurées après le démarrage de l'application du protocole. Une mesure de la température de l'eau est très utile pour le déploiement de ce protocole.

#### **III.3.1. Recueil de données**

##### **III.3.1 - Planning général**

A titre indicatif, les mois d'avril et de mai semblent être les plus favorables pour détecter les différentes espèces de Tritons en phase aquatique.

##### **III.3.2 - Méthode de prospection :**

Il s'agit d'un comptage par capture à l'aide de nasses. La méthode de détection et de comptage est toujours la même d'un site à un autre, d'une date de passage à une autre et d'une année à une autre.

L'effort de comptage (durée de visite, nombre de nasses, durée de pêche des nasses) est noté à chaque visite.

Pour rappel, cette méthode nécessite la capture des Tritons et doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale.

Les nasses utilisées peuvent être des nasses avec deux entrées latérales (nasse à vairons du commerce avec mailles < 4 mm), trois entrées (nasse « Amphicaps » de RNF) ou quatre entrées (nasse « Ortmann »). Une synthèse présentant de nombreux modèles de nasses du commerce et « Ortmann » avec les avantages et les inconvénients ainsi que les précautions à prendre pour ne pas affecter les espèces est disponible (Bellanou 2012) :

<http://www.amphibiens-champagne-ardenne.com/techniques-de-detection-des-urodeles>.

La fabrication du modèle « Amphicapt » est proposée par RNF (Maillet 2013) :

[http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/fichiers/protocole\\_amphibiens.pdf](http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/fichiers/protocole_amphibiens.pdf)



Le nombre de nasses doit être défini en début de saison car il dépend du nombre de sites aquatiques échantillonnés et de la taille de ces sites.

- Évaluer le nombre de nasses nécessaire en fonction de la taille du site aquatique, à titre indicatif :

- 1 nasse dans les très petits sites < 10 m<sup>2</sup>,

- 3 nasses par site > 10 m<sup>2</sup> < 100 m<sup>2</sup>

- 3 nasses par segments de site > 100 m<sup>2</sup>

- Espacer les nasses de 5 à 10 m.
- Immerger les nasses, en début de soirée, au niveau des herbiers, à moins de 0,8 m de profondeur, pendant 2 h ou 3 h et les relever à la fin de la prospection de l'aire.

ou

- Installer des nasses flottantes en début de soirée (en lisière des herbiers et/ou au niveau des berges) et les récupérer le lendemain matin.
- Les animaux sont identifiés par espèce, comptés et sexés. Il est pratique de vider petit à petit la nasse dans un bac en plastique blanc pour bien repérer les animaux. La détermination des larves est difficile ; pour les larves du complexe Triton palmé/ponctué on pourra noter *Lissotriton sp* et pour le complexe Triton crêté/marbré *Triturus sp*. Une fois comptabilisés, les animaux sont remis de suite à l'eau.

### III.3.3 – Fréquence des suivis

Les aires sélectionnées seront prospectées tous les ans.

### III.4 – Validation des méthodes de données

Pour rappel, la méthode de détection (type de nasse, nombre de nasse, nombre de pêche, etc.) doit impérativement être stable d'une date de passage à une autre et d'une année à une autre.

## IV. Formatage des données

Les données récoltées sur le terrain seront ensuite saisies dans le tableau excel standardisé proposé pour le programme POPAmphibien et envoyé à la SHF : [popamphibienshf@gmail.com](mailto:popamphibienshf@gmail.com)



# Protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens dans la nature à destination des opérateurs de terrain

Claude Miaud

avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse  
convention n° 2011-5519

Ce document doit être référencé comme suit : Miaud C., 2014 - Protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens dans la nature à destination des opérateurs de terrain. Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Université de Savoie et Ecole Pratique des Hautes Etudes (eds), 7 p.



## **Contexte :**

L'objectif de ce document est de fournir aux personnes travaillant sur les amphibiens, ou plus largement en milieu aquatique, un ensemble de mesures de précaution à mettre en œuvre lors de leurs campagnes de terrain. Bien que ciblées sur la chytridiomycose, ces précautions permettront également de limiter la dissémination d'autres maladies (ranaviroses) ou d'espèces végétales ou animales envahissantes.

## **Ce document doit permettre :**

- De prévenir ou réduire les risques de transferts d'organismes pathogènes au sein et entre les populations amphibiens dans la nature,
- Permettre l'identification et amener une procédure appropriée lors de la découverte d'amphibiens morts ou malades dans la nature.

## **Quel lecteur pour ce document ?**

Ce protocole est proposé pour tous les professionnels de l'environnement, chercheurs, gestionnaires d'espaces, naturalistes professionnels et amateurs, étudiants, etc., (appelés par la suite opérateurs de terrain) qui fréquentent les milieux aquatiques et en particulier réalisent des observations et/ou études sur les amphibiens.

Ce protocole devrait en particulier être diffusé auprès des professionnels et amateurs qui contactent et manipulent régulièrement des amphibiens sur le terrain.

L'objectif de ce document est aussi de faire la promotion de l'utilisation d'un protocole d'hygiène lors d'observations et d'études dans la nature. Ce protocole est susceptible de modifications au fur et à mesure des avancées de la connaissance sur les maladies des amphibiens, mais son application doit devenir une règle pour toute action qui nécessite la manipulation des amphibiens sur le terrain.



## 1 – Mise en œuvre générale sur le terrain

Les opérateurs de terrain qui travaillent sur les amphibiens et les manipulent fréquentent souvent plusieurs sites aquatiques. Il est donc nécessaire de définir les limites entre les sites fréquentés et prendre des mesures pour limiter la diffusion des pathogènes potentiels :

1. Si l'intervention est réalisée sur des sites où la présence de l'agent pathogène est suspectée (observation de mortalités d'amphibiens, présence d'espèces exotiques, etc.), ou avérée, il est impératif d'appliquer rigoureusement le protocole d'hygiène.
2. Si plusieurs sites aquatiques doivent être visités au cours d'une même campagne de terrain, désinfecter le matériel entre chaque site. Lors d'intervention sur une pièce d'eau importante (marais, rivière, grand lac ...), désinfecter régulièrement le matériel.
3. Avant toute sortie sur le terrain, il est indispensable de s'assurer que l'ensemble du matériel qui va être utilisé (bottes, wadders, époussette, etc.) a été correctement désinfecté. En cas de doute, désinfectez-le.
4. Il existe dans le commerce plusieurs produits désinfectants efficaces pour éliminer les chytrides et les ranavirus (alcool à 70 %, eau de javel). Néanmoins, pour des raisons d'efficacité sur la plupart des agents infectieux (bactéries, virus et champignons), et de respect de l'environnement, nous recommandons l'utilisation du Virkon® ou du F10®. Le rejet de ces désinfectants dans l'environnement doit être limité. Le fabricant recommande l'élimination du Virkon par les réseaux d'eaux usées. Avant utilisation, lire les instructions d'usage fournies par le fabricant ([www.dupont.com](http://www.dupont.com)) et (<http://www.meadowsah.com/home/f10-technical-information.html>).
5. En cas de manipulation d'amphibiens, il est recommandé d'utiliser des gants jetables non poudrés. Dans la mesure du possible, les individus capturés doivent être maintenus individuellement (« un sac = un amphibien ») dans des sacs plastique à fermeture zip, boîtes plastiques, etc. afin de limiter les contacts et les risques de transmission de pathogène entre animaux.



## 2 – Définition d'un site

L'objectif du protocole d'hygiène est de limiter les risques de transmission des pathogènes, et une fréquence élevée de décontamination des matériels participe à cette limitation. Il faut cependant bien prendre en compte l'aspect faisabilité et appropriation du protocole par les opérateurs de terrain : un compromis entre effort de désinfection et risque de propagation doit être trouvé, et il repose sur la définition des limites des sites fréquentés.

En cas de connaissance de la présence de pathogène dans un (des) sites, il(s) devra(ont) faire l'objet d'une visite en fin de la session de terrain.

En cas de prospections dans des sites aquatiques proches (archipel de mares, marais, rivière, etc.) dans une même région, le matériel sera désinfecté par exemple à l'issue d'une demi-journée de terrain.

En cas de prospection entre des régions distantes (changement de bassin versant, etc.), le matériel devra être désinfecté au moment où les opérateurs de terrain quitte la région.

## 3 – Mise en œuvre du protocole de désinfection<sup>1</sup>

**a) Préparer dans un pulvérisateur une solution de Virkon® à 1 %.** Le produit devient inefficace lorsque la coloration rose disparaît. Nous recommandons de préparer une nouvelle solution lors de chaque session de terrain. La solution peut être préparée sur le terrain en utilisant l'eau d'une rivière ou d'un étang (Le Virkon® disponible en sachet de poudre ou en pastille). Pour le **F10**, il existe des formules prêtes à l'usage en pulvérisateur. Sinon, préparer la solution suivant la recommandation de dilution du fabricant. Préférer la version F10FC, qui ne nécessite pas de rinçage.

**b)** En quittant un site et avant de se rendre sur un nouveau (voir le point 2), **nettoyer le matériel** (bottes, wadders, époussette...) à l'aide d'une brosse afin de retirer boues et débris.

**c) Pulvériser la solution de désinfectant sur l'ensemble du matériel** ayant été au contact de l'eau et **laisser agir pendant 5 minutes** avant réutilisation (de préférence jusqu'à ce que le matériel soit sec). Le petit matériel ayant été au contact avec des amphibiens (balances, ciseaux,...) peut être désinfecté par immersion dans le désinfectant ou avec des lingettes imprégnées d'alcool à 70%. Ne pas rincer l'équipement afin d'éviter que le désinfectant ne soit introduit dans l'environnement. Si besoin, le matériel peut être rincé au retour du terrain.

---

<sup>1</sup> Adapté de « Protocole d'hygiène pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'interventions sur le terrain » par T. Dejean, C. Miaud et D. Schmeller, 2009 pour la Société Herpétologique de France (lashf.fr)



**d) Pulvériser du désinfectant sur les semelles** de vos bottes ou chaussures de marche avant de quitter le site.

**e) Stocker le matériel désinfecté dans des sacs plastiques jetables** puis dans un bac plastique dans le véhicule.

**f) Désinfecter vos mains** à l'aide de lingettes imprégnées d'alcool à 70 % ou d'une solution hydro-alcoolique.

**g) Au retour du terrain**, placer l'ensemble du matériel jetable (gants, sacs, etc...) dans un sac poubelle avant de le jeter. Les vêtements peuvent être désinfectés régulièrement par un lavage en machine à 60°C.

La transmission des pathogènes via les véhicules est peu probable. Si un véhicule a circulé dans des sites aquatiques peuplés par des amphibiens, une procédure de désinfection (pulvérisation de désinfectant) peut être appliquée.

#### **4 – Liste du matériel nécessaire**

- Brosse
- Pulvérisateur
- Virkon® (pastilles) ou F10 (*disponible notamment dans les cabinets vétérinaires*)
- Gants jetables non poudrés (*pour préparer la solution Virkon® et en cas de manipulation d'amphibiens*)
- Lingettes imprégnées d'alcool à 70° ou solution hydro-alcoolique (*disponibles en grandes surfaces et pharmacies*)
- Sacs plastiques jetables de différentes tailles (*à jeter à la fin de chaque campagne de terrain*)
- Bac plastique de stockage (*restant dans le véhicule et régulièrement désinfecté*)

*(Si vous manquez de Virkon® ou F10 au cours de votre campagne de terrain, et que le produit n'est pas disponible localement, vous pouvez le remplacer par de l'alcool à 70°).*



## 5 – Conduite à tenir en cas d'observation d'amphibiens malades ou morts<sup>2</sup>

La connaissance sur les maladies des amphibiens passe par la collecte de données sur le terrain. Les amphibiens malades ou morts (sauf dans le cas de mortalités attribuées à une cause évidente comme la prédation ou l'écrasement sur les routes) devraient être collectés suivant un protocole standard :

### 5.1 Signes cliniques chez les amphibiens malades ou mourants

Il n'y a pas de signes cliniques spécifiques des infections à chytrides ou ranavirus. On peut lister :

- Sur l'apparence générale :
  - Epiderme dorsal assombri, taché
  - Epiderme dorsal rosâtre, rougeâtre
  - Lésions cutanées (plaies)
  - Gonflement des membres (postérieurs)
  - Apparence amaigrie
  - Infection des yeux
  
- Sur les comportements :
  - Mouvements léthargiques des membres (postérieurs)
  - Absence de comportement de fuite
  - Exposition au jour pour des espèces nocturnes ou discrètes
  - Faible ou absence de réaction si touché

### 5.2 Protocole de collecte et de stockage

L'usage de gants jetables est très recommandé lors de la manipulation d'amphibiens morts ou malades.

Les animaux doivent être maintenus et/ou stockés dans des récipients individuels.

Les individus morts doivent être conservés le plus au frais possible pendant la session de terrain, puis congeler.

Les animaux morts peuvent aussi être fixés sur le terrain à l'alcool 70° (min). Si possible, ouvrir l'animal et le placer dans un contenant d'un volume au moins égal à 10 fois le volume du spécimen.

Si beaucoup de spécimens sont récoltés, certains peuvent être fixés et d'autres congelés.

Les récipients utilisés doivent informer sur la date de prélèvement, le lieu, la date et l'identité du préleveur (et si possible ses coordonnées).

---

<sup>2</sup> Adapté de NSW National Parks and Wildlife Service (2001). Hygiene protocol for the control of disease in frogs. Information Circular Number 6. NSW NPWS, Hurstville NSW



## Remerciements :

A l'ensemble des partenaires du programme Biodiversa (2009-2012) "Race" (coordinateur M. Fischer) pour leur implication dans les études sur les maladies des amphibiens d'Europe. L'ensemble des opérateurs de terrain qui alimentent la connaissance sur ces maladies par leur vigilance et leurs prélèvements sur le terrain.

## Références :

- DEJEAN T., MIAUD C. & M. OUELLET, 2007 - Proposition d'un protocole d'hygiène pour réduire les risques de dissémination d'agents infectieux et parasitaires chez les amphibiens lors d'intervention sur le terrain. **Bulletin de la Société Herpétologique de France** 122 : 40-48.
- DEJEAN T., MIAUD C., OUELLET M., 2010 - La chytridiomycose : une maladie émergente des amphibiens. **Bulletin de la Société Herpétologique de France** 134 : 27-46.
- FISHER MC, SCHMIDT BR, HENLE K, SCHMELLER DS, BOSCH J, AANENSEN DM, MIAUD C, GARNER TWJ, 2012. RACE: Risk assessment of chytridiomycosis to European Amphibian Biodiversity. **FrogLog** 101: 45-47.
- MIAUD C., 2013 – Un champignon menace les amphibiens. Qu'avons-nous appris de la Chytridiomycose ? **Le Courrier de la Nature** 277 : 30-36.
- MILLERIOUX M., DEJEAN T., MIAUD C. & ARTOIS M. 2012 - Les infections à Ranavirus chez les amphibiens. **Bulletin de la Société Herpétologique de France** 141: 23-46.
- NSW National Parks and Wildlife Service (2001). Hygiene protocol for the control of disease in frogs. Information Circular Number 6. NSW NPWS, Hurstville NSW ([www.npws.nsw.gov.au/wildlife/licence/frog.html](http://www.npws.nsw.gov.au/wildlife/licence/frog.html)).
- VACHER J.P., C. MIAUD & T. DEJEAN, 2013 - Une nouvelle espèce pour la fonge d'Alsace : découverte de *Batrachochytrium dendrobatidis* Longcore, Pessier & Nichols, 1999 (Fungi: Rhizophydiales), champignon parasite des Amphibiens. **Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar** 71 : 39-48.

Née le 22 janvier 1990  
 Titulaire du permis B  
 @ [razafindralay@haut-rhin.fr](mailto:razafindralay@haut-rhin.fr)  
 ☎ 06 71 18 55 00



## Compétences

### Naturaliste

- **Ornithologie** : points d'écoute, baguage
- **Flore** : inventaires des zones humides, des plantes rudérales et tropicales
- **Phytosociologie** : connaissance des communautés végétales forestières et prairiales
- **Micromammifères** : analyses de pelotes fécales, pièges INRA

### Multidisciplinarité

#### Notions :

- Droit de l'environnement
- Economie de l'environnement

### Informatique

- **Général** : C2i 1, Microsoft Office, Open Office, internet
- **SIG** : ArcGis, QGis
- **Base de données** : Access, Excel
- **Statistiques** : R
- **Modélisation croissance de populations** : UIm, Mark

### Langues

- **Anglais** : lu, parlé, écrit. Niveau B2 selon le CECR
- **Allemand** : notions

## Formation

- 2013 - 2014** Master professionnel « Plantes et Environnement », Université de Strasbourg.
- 2011 - 2013** Master professionnel « Ecologie, Biodiversité, Evolution » mention bien, Université Paris-Sud 11.
- 2011** Licence « Sciences de la Vie et de la Terre » mention assez bien, Université de Strasbourg.

## Expérience professionnelle

### Contrats de travail

- Depuis 2014** **Conseil départemental du Haut-Rhin** (Alsace). Technicienne chargée de l'inventaire des zones humides départemental et suivi des dossiers milieux naturels.
- 2014 / 4 mois** **Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin** (Alsace). Technicienne chargée de la mise en place du projet cartographique du Syndicat sous Qgis.

### Stages

- 2014 / 7 mois** **Office National des Forêts** (Direction Territoriale Alsace).  
Îlots de Vieux Bois : typologie et notion de réseau dans les forêts domaniales alsaciennes.
- 2013 / 6 mois** **Madagascar Fauna and Flora Group** (Madagascar).  
Etude de la distribution de la fougère autochtone proliférante *Dicranopteris linearis* dans la Station Forestière d'Ivoloina, et essais de contrôle manuel.
- 2012 / 3 mois** **Muséum National d'Histoire Naturelle** (Paris).  
Modélisation de la dynamique de l'espèce exotique envahissante *Senecio inaequidens* (Asteracée) dans la ville de Paris.
- 2011 / 1 mois** **Réserve Naturelle du Delta de la Sauer** (Alsace).  
Captures et baguage de petits passereaux migrateurs, initiation au traitement des données.

### Volontariat

- Depuis 2010** **Aide-bénévole en associations** : Démaillage et baguage à la Station Ornithologique de Munchhausen (programme halte migratoire, STOC et SPOL), analyse de pelotes fécales au Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace, campagne de sauvegarde des batraciens avec les Piverts.
- 2009 et 2010 / 2 fois 15 jours** **Deux périodes d'éco-volontariat**, avec le *Conservatoire et Etudes des Ecosystèmes de Provence* et le WWF et au *Village des Tortues de la SOPTOM (Var)*.  
- Sensibilisation à la richesse écologique du site des Maures, surveillance des incendies.  
- Soins des tortues, animation et visites guidées, initiation au radiotracking.

## Autres activités

- Centres d'intérêt: sorties naturalistes, randonnées.
- 2013-2014** Membre de l'association **Campus Vert** (association étudiante de sensibilisation à l'environnement <http://campusvert.u-strasbg.fr/>): secrétaire en 2014, Semaine De l'Environnement 2014, animations, conférences, et sortie nature.
- 2009 et 2010** Accueil des étudiants étrangers, rentrées 2009 et 2010 à l'Université de Strasbourg (*deux fois 2 mois*).
- 2009 / 2 mois** Vendeuse sportive à Décathlon, rayon camping et randonnée, *Geispolsheim (Alsace)*.
- 1999-2008** Membre et bénévole au Club Equestre de Strasbourg. Compétitions régionales.



Philippe MERCKLE  
né le 22/11/1957  
47 Les Christés  
68910 LABAROCHE  
06 86 53 56 16

<b>FORMATIONS principales</b>			
1976	Baccalauréat A4	Ecole Clairefontaine	Chamonix
1976-1977		Faculté de Droit	Strasbourg
1977-1980	Diplôme IEP - Rel. Internat°	Institut d'Etudes Politiques	Strasbourg
1982-1984		Ecole d'Educateurs Spécialisés	Strasbourg
<b>LANGUES</b>			
	Anglais	courant	
	Allemand-Alsacien	lu-parlé-écrit	
<b>EXPERIENCES PROFESSIONNELLES principales</b>			
1978		Educateur avant sélection Cité de l'Enfance - Maison d'Enfants à caractère social	Colmar
1980-1982		Educateur avant sélection Foyer René CAYET - Foyer semi-liberté	Mulhouse
1984-1987	Titul. Concours SA national	Aide-maréchal Ferrant - Mte Mal VOGT - SHNC DDASS 67 - Service Aide et Action Sociale Guide de randonnée équestre-Ranch du Rhin Adjoint administratif au Directeur DASS -Logistique programme de santé	Colmar Strasbourg Vogelgrün
1987-1989			Mayotte -Dom-Tom
1990-1993	Titul. Concours Inspecteur ASS	Inspecteur de la Protection de l'Enfance CG68	Colmar
1993-1998	<i>détachement</i>	Directeur Observatoire Haut-Rhinois Action Sociale	Colmar
1998-2000	Titul. Concours Attaché Principal	Directeur du CREAL inter-régional PACA-CORSE / Centre de recherche handicaps et inadaptations	Marseille
2000-2001	<i>détachement</i>		
2001-2015	Nom. Directeur Territorial	Contrôleur de Gestion CG68 Adjt-Chef de Service Environnement et Agriculture Conseil Départemental du Haut-Rhin / Direction adjte de l'Environnement - Chef Unité Nature et Patrimoine arboré : politiques environnementales, soutien aux associations, coordination campagnes de sauvegarde des batraciens, actions pédagogiques et communication,...	Colmar Colmar Colmar
2015-			Colmar
<b>DIVERS</b>			
	Permis A -B- Permis Maritime Equitation : Etrier d'Argent / Guide de randonnée bénévole/ Enseignement équitation pour handicapés Plongée ss. marine : Certificat de sauveteur réanimateur + niveau 2 + niv 2 apnée Activ. Annexes : Aquarelle et dessin animalier ( <a href="http://www.arts-et-nature.fr">www.arts-et-nature.fr</a> ) / bourrellerie-sellerie Principales publications : Demain 18 ans (1994), Réussir sa Retraite (1995), Guide du retraité territorial( 1996), Arbres remarquables du Haut-Rhin,... Bénévolat vie associative :Actions humanitaires et Environnement		

# Curriculum Vitae

Nom : AUDINOT

Prénom : Samuel

Date de naissance : 07/07/1987

## **Formation :**

- 2008 : DEUG Sciences du Vivant mention assez bien, Université de Nancy
- 2009 : Licence Ecologie et Aménagement, mention bien, Université de Metz.
- 2011 : Master Ecologie et Aménagement spécialité Biodiversité, Ecotoxicité, Ecosystèmes (BEE) parcours Conservation et Restauration de la Biodiversité (CRB), mention bien, Université de Metz

## **Expériences professionnelles :**

- 2008 : Stage avec le Groupe Tétrras Vosges conjointement avec la formation de licence,
- 2008 : CDD au sein du groupe tétras Vosges pour la gestion des données,
- 2009 : Stage de 6 semaines prolongé de 2 mois et demi au Groupe Tétrras Vosges pour le suivi des populations de Grand Tétrras et la modernisation des ZNIEFF. Etudes des peuplements favorables au Grand Tétrras par application du protocole Storch sur la RNN de la tourbière de Machais,
- 2010 : Stage de 4 mois au Groupe Tétrras Vosges : Participation au programme LIFE+ des forêts pour le Grand Tétrras et participation à la modernisation des ZNIEFF,
- 2011 : Stage de 7 mois au Bureau d'étude ESOPE : Suivi écologique sur les étangs de la Ligne Maginot aquatique de la région de Puttelange aux lacs suite aux travaux d'amélioration de la biodiversité,
- Du 01 octobre 2011 au 30/09/2012, technicien contractuel au Service Environnement et Agriculture du Conseil Général du Haut-Rhin : responsable de la gestion des propriétés départementales « nature » et du génie écologique.
- Du 01/10/2012 à aujourd'hui, Ingénieur Espace Naturel Sensible au Conseil départemental du Haut-Rhin.

## **Autres :**

- Président du Groupe tétras Vosges (GTV), observateur durant la période de reproduction, coordinateur de secteur,
- Administrateur d'Oiseaux Nature 88,
- Administrateur et responsable de section (Mammalogie) à la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar.
- Participation aux prospections castors dans les Vosges depuis 2006,
- Participation à des chantiers de restauration d'espaces naturels avec le Conservatoire des Sites Lorrains depuis 2006.



Sébastien ALLION

11 place de la Mairie  
68420 GUEBERSCHWIHR  
Mobile : 06.14.07.34.27  
Email : seballion@hotmail.fr  
Né le 15 novembre 1977  
Permis B

## Technicien environnement



### EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Technicien environnement** – Conseil départemental du Haut-Rhin, Service Environnement et Agriculture (Colmar – 68) Depuis 06 - 2014  
*Gestion et suivi des sites départementaux « nature », élaboration et mise en œuvre des mesures environnementales dans les procédures d'aménagement foncier (AF), conduite et suivi financier des programmes de travaux connexes aux AF.*
- Chargé d'études naturalistes** - Groupe Degaud/Société SETIS (Grenoble - 38) 04 - 07/2013  
*Expertises Faune et Flore : inventaires et suivis naturalistes (ornithologie, herpétologie, lépidoptères et odonates, flore et habitats) ; analyse des données, mise à jour des bases de données naturalistes.*
- Agent de production/Livreur - Mr Bois de Chauffage (Moirans - 38) 08/2012 - 02/2013
- Agent auxiliaire des ENS** - Conseil Général de l'Isère, Service Développement Durable 02/2011 - 06/2012  
*Surveillance et suivi des ENS départementaux, élaboration et mise œuvre des plans de gestion. Suivi d'espèces protégées (Loup, amphibiens, Lagopèdes et Tétras-lyre).*
- Assistant de projet** - Mission Haies Auvergne (Saint-Flour - 15) 10/2010 - 01/2011  
*Analyse des problématiques et conception de séquences bocagères.*
- Animateur en Education à l'Environnement** - association Jeunes et Nature (Grenoble - 38) 06 - 07/2010  
*Elaboration et réalisation de projets pédagogiques sur le thème de l'EEDD.*
- Chef de groupe d'Infanterie, Armée de Terre - 16<sup>ème</sup> BC (Saarburg - ALLEMAGNE) 2000 - 2010

### DIPLÔMES et FORMATION

- Scolarité :**
- Juin 2012 : **BTSA Gestion et Protection de la Nature**, option Gestion des Espaces Naturels (CFPPA de la Côte Saint André – 38)
  - 1995-1999 : Etudes supérieures en Sciences de la Matière (Université de Valenciennes - 59)
  - 1997 : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (5 années d'expérience)
  - 1995 : Baccalauréat Scientifique, option Mathématiques
- Langues :**
- Anglais :** courant maîtrisé (lu écrit et parlé)
  - Allemand :** courant maîtrisé (lu, parlé)
- Bureautique :** Maîtrise des logiciels de traitement de texte, tableur, présentation
- Géomatique :** Maîtrise des logiciels et **Arcgis® 10.0 et supérieur**

### DIVERS ET LOISIRS

- Bénévole auprès de **la LPO Alsace – Groupe Chevêche 68**
- Bénévole auprès de l'Ecomusée d'Alsace, membre actif de la corporation des Naturalistes de l'EMA